



Le point sur les grèves et les luttes
Site web cgt ST : <http://cgt.byrad.org>

La CGT agit pour la paix et l'amitié entre les peuples, pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions, conformément aux principes fondateurs du syndicalisme.

Les luttes sociales étant nombreuses en ce moment, la CGT ST France propose un point d'information rapide pour que prévalent la solidarité et la convergence des luttes. Bonne lecture.

PERSONNELS DE JUSTICE

(Très nombreuses luttes locales. Grève nationale du 29 novembre.)

La Ministre de la Justice annonce la suppression brutale de plus de 200 tribunaux d'instance sur les 473 existants.

Les tribunaux d'instance traitent des «petites affaires» du quotidien. Vous pouvez y accéder gratuitement et sans avocat. Vous pouvez saisir le juge par simple déclaration au greffe et obtenir un rendez-vous facilement pour évoquer votre situation.

Les tribunaux supprimés le seront sur la base de critères uniquement quantitatifs sans égard pour les populations, les territoires concernés et l'activité réelle de ces juridictions. Dans certaines zones rurales, c'est la totalité des tribunaux d'instance ou presque qui va disparaître, renforçant encore la désertification des services publics.

(Extraits d'une pétition intersyndicale des personnels de la Justice).

LES MAL LOGES

"Cachez cette misère...", par Emmanuelle Béart

LE MONDE | 19.11.07 |

Cette nuit, par - 2 degrés, 140 femmes ont dormi sur le trottoir de la rue de la Banque, à Paris, juste en face de la Bourse. Cela fait cinquante nuits qu'elles dorment là, sous des bâches. Comment ces femmes en sont-elles arrivées là ? (...)

Guidée par Jean-Baptiste Eyraud, qui représente l'association Droit au logement (DAL), je suis allée voir ces lieux. Au cœur de Paris, j'ai visité un premier hôtel : 46 chambres, presque autant de familles. Un bouge qui n'a d'hôtel que le nom. On grimpe par des escaliers de bois pourri, les fils électriques affleurent, pendent, les rampes d'escalier sont rafistolées, des ascenseurs ont été volontairement condamnés, des issues de secours sont factices, réduites à leur signalétique... On comprend instantanément pourquoi, quand ces hôtels flambent, il y a peu de chances d'échapper à la mort

ETUDIANTS ET LYCEENS EN LUTTE

Le conflit a porté d'abord sur le montant des financements publics (en sachant que de nouvelles annonces ont eu lieu à ce propos). Mais aussi sur les nouveaux financements privés, avec la crainte que des diplômés ne soient plus reconnus dans tout le monde du travail, mais seulement par l'entreprise qui les aura financés. L'entrée des entreprises dans les organes de gestion sous couvert d'autonomie fait peur. La loi actuelle prévoit que les lycéens devront faire une préinscription. Si on ne fait pas la procédure, si on n'a pas le bon profil ou si on change d'avis en juillet, on ne peut plus choisir librement sa fac et sa filière. Ajoutons la décision de supprimer 11 000 postes dans l'Education.

Se loger, payer les droits d'inscription est devenu très difficile pour beaucoup d'étudiants qui doivent travailler en plus de leurs études. La mise en concurrence des établissements du supérieur aggrave la ségrégation sociale des étudiants.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Lois de Finances publiques (LOLF), est une véritable machine de guerre contre l'emploi public et les statuts puisqu'il donne la possibilité aux établissements de choisir entre l'emploi et les moyens de travail. Les structures de recherche ouvertes largement au privé (pôles de compétitivité, pôles, réseaux thématiques de recherche avancée...) qui se mettent en place, sont en train de fragiliser et de dénaturer le rôle des établissements de la recherche publique.

A noter : les blocages permettent de bloquer les « partiels » et garantissent le maintien du paiement des boursiers.

FONCTION PUBLIQUE

PARIS (AP, extraits) — Les huit fédérations de fonctionnaires réunies à Paris mercredi soir exigent l'ouverture de négociations en premier lieu sur les salaires «avant le 30 novembre», et menacent «d'amplifier leur mobilisation» en cas de réponse défavorable, a-t-on appris auprès de la FSU. «Les fédérations de fonctionnaires demandent une négociation avant le 30 novembre» sur les salaires, l'emploi ou encore la réforme de la fonction publique, a indiqué le secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU) Gérard Aschieri mercredi soir à l'Associated Press, à l'issue de plus de deux heures de réunion intersyndicale à Paris.

La journée de grève du 20 novembre a été d'une grande ampleur.

RATP :

A partir du COMMUNIQUE COMMUN DES SYNDICATS DE LA RATP CGT, UNSA (Traction - Bus – GATC), FO sur le projet de réforme des régimes spéciaux de retraite. (Extraits). 21/11/2007

Réunies dans un cadre tripartite (gouvernement, entreprises et organisations syndicales), cette réunion a réaffirmé la détermination des agents à sauvegarder ce qui résulte de leur statut, de leur contrat de travail, de la reconnaissance des pénibilités, des contraintes de services publics. Les négociations se tiendront à partir du 26/11/ 2007, et ce, sur un délai envisagé d'un mois.

Le Président de la RATP propose l'intégration de primes soumises à cotisation. Ce point aurait une influence directe sur le montant et le taux de calcul des pensions et sera abordé dès le 26 novembre. Le Représentant de l'Etat propose un engagement d'un an au lieu d'un mois pour aborder la discussion sur les bonifications des futurs embauchés. Nous voulons voir dans cet engagement une possibilité de prendre en compte tous les éléments de pénibilité justifiant leur maintien, même s'il faut être vigilant sur ce point aussi, car lié à l'évolution de notre service public.

CHEMINOTS

Les cheminots ont « suspendu » leur grève après avoir échoué à faire renoncer le gouvernement à allonger la durée de cotisation, à instaurer un système de décote, la désindexation des pensions sur les salaires et un double statut.

Mais ils ont obtenu des concessions salariales partielles, et une négociation tripartite (Etat, Direction, Syndicats) sur les points suivants :
Mesures salariales et dispositifs d'accompagnement des carrières

- Niveau des pensions et compléments de retraite
- Adaptation des règles du régime spécial
- Avantages familiaux et conjugaux, handicap, prévoyance
- Aménagement des postes en fin de carrière et amélioration des conditions de travail : prise en compte de la pénibilité.

ANPE-ASSEDIC

Appel à la grève du 27 novembre des syndicats CGT – SNU – FO – SUD de l'ANPE contre le projet de fusion de l'assurance chômage et de l'ANPE (extraits). Ce projet est extrêmement néfaste pour les demandeurs d'emploi comme pour l'ensemble des salariés :

- création d'un organisme qui serait juge et partie (indemnisation, placement, contrôle, radiations...)
- pressions sur les demandeurs d'emploi pour qu'ils acceptent n'importe quel travail à n'importe quelles conditions, ce qui rejaillira sur les garanties collectives de l'ensemble du monde du travail.

Ce projet est aussi destructeur pour les droits des personnels :

- dénonciation de la convention collective des salariés des Assedic,
- remise en cause directe du statut public des agents de l'ANPE,
- transfert d'ici 2012 à l'URSSAF de la collecte des cotisations
- rupture radicale avec les principes fondateurs du service public de l'emploi, en contradiction notamment avec la convention 88 de l'Organisation Internationale du Travail qui stipule que tous les personnels du service de l'emploi doivent être des agents publics, afin de garantir leur indépendance vis-à-vis de groupes de pression privés et la neutralité du service public.

Les organisations syndicales exigent également l'abrogation immédiate d'un décret qui demande aux agents du service public de l'emploi de transmettre aux Préfectures les titres de séjour et pièces d'identité des travailleurs étrangers lorsqu'ils s'inscrivent comme demandeurs d'emploi.

GRENOBLE :

Grève du 20 novembre à la TAG à propos des cadences de travail et des salaires.

Plusieurs journées de grève à la Mairie et au CCAS de Grenoble avec rassemblements devant la mairie de plusieurs centaines de salariés: demande de 100Euros d'augmentation.

Remise en cause du Code du Travail

Dans un cadre législatif douteux, il va être « simplifié ». Ainsi sont remis en cause des décennies d'acquis sociaux, comme le droit de grève, l'inspection du travail, le nombre de prud'hommes, les pénalités et les obligations des employeurs sont réduites etc. C'est très grave même si c'est juridiquement complexe. Une réaction d'ampleur sera nécessaire.